

## CONVOCATION DU 22 MAI 2024

### Ordre du jour :

Personnel communal : modification de poste  
Questions diverses

En Mairie, le 22 mai 2024  
LE MAIRE,  
Hubert LECARPENTIER

## REUNION DU 3 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à dix-huit heures, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Eustache la Forêt.

**Etaient présents** les conseillers municipaux suivants : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane ; HUBERSON Marie-Pierre, et TREHET Laurent

Fabienne Gabriel a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2024 a été lu et adopté

### **2024 - 4.1 - 29 - PERSONNEL COMMUNAL - REORGANISATION DES EMPLOIS DU TEMPS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Considérant la réorganisation des emplois du temps, les changements de poste et les nouveaux recrutements.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le temps de travail par poste comme suit :

Grade	Fonction	Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail
Adjoint Technique	Agent d'entretien et Aide cuisinière,	27.35/35ème	Au 1 <sup>er</sup> juin 2024 32.03/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	Adjoint Technique (école et salle polyvalente), agent de surveillance,	34.52/35ème	Au 15 juin 2024 31.52/35ème

Voté à l'unanimité.

### 2024 - 7.10 - 30 - GARDERIE PERISCOLAIRE - TARIFS -

Vu la délibération n°2024-7.10-16 erronée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	Matin 7 h 30 – 9 h	Soir 16h30 – 18 h
QF<458	2.85 €	3.15 €
458<=QF<700	2.95 €	3.25 €
>=700	3.05 €	3.35 €

Voté à l'unanimité

### 2024- 7.10 - 31 - CANTINE SCOLAIRE - TARIFS

Vu la délibération n°2024-7.10-17 erronée

Vu la convention signée en 2021 avec les services de l'Etat pour une tarification sociale de la cantine scolaire pour une durée de trois ans

Vu l'augmentation du prix des denrées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit le tarif du repas à la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Quotient familial	Tarif 2024
QF< 899	1 €
900< QF <999	3.85 €
QF> 1000	3.95 €
Repas occasionnel	5.40 €

Voté à l'unanimité.

### 2024 – 7.5 - 32 - CREATION DE TROTTOIRS RD 312 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Considérant qu'il convient de remplacer les rondins de bois le long du trottoir existant à l'entrée du bourg

Considérant le projet de mise en conformité de la largeur de trottoir en entrée de bourg et agglomération le long de la RD 312 Grande rue

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des piétons entre la rue André Caplet et l'école  
Vu les demande devis pour la réalisation des travaux

Vu l'arrêté de permission de voirie de la Direction des routes de Saint Romain du 30/05/2024

Vu l'inscription au Budget Primitif 2024 da la somme de 22 100 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- décide de solliciter le Département de Seine Maritime pour l'octroi d'une subvention au titre de Travaux d'accompagnement et de sécurité sur le réseau routier départemental en agglomération au taux de 30 %

Voté à l'unanimité.

#### **2024 – 1.4 - 33 - AXA - OFFRE PROMOTIONNELLE AUX HABITANTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'offre promotionnelle de l'assurance AXA sur les contrats de « santé » aux habitants de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la proposition d'offre Promotionnelle pour les habitants de la commune et autorise que les habitants soient consultés pour leur proposer cette offre.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire

Hubert LECARPENTIER

Le Secrétaire de séance,

Fabienne GABRIEL